



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 14 mars 2024

**DEPARTEMENT**  
LOT et GARONNE

**ARRONDISSEMENT**  
NERAC

**CANTON**  
NERAC

**Nombre de conseillers**  
**en exercice :** 29  
**Présents :** 17  
**Votants :** 24

**OBJET :**  
Vote du compte administratif –  
Bourdilot – Exercice  
2023

**N° 016/2024**

L'an deux mille Vingt-et-Quatre, le 14 mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 8 mars 2024, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

**Étaient présents :** Mmes et MM. DUFAU, BUSQUET, SANCHEZ, CASEROTTO et GELLY Adjoints au Maire, Mmes et MM. ARNAUNE, BOZZELLI, DAVID, GOLFIER, SERRES-SOLANO Conseillers Délégués, Mmes et MM. ESSERTEL, TUFFERY, TAROZZI, GARBAY, DULOULARD, BARRERE et GOUJON Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :**

Monsieur VICENTE qui a donné pouvoir à Monsieur DAVID.  
Madame BES qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAU.  
Madame MEDECIN qui a donné pouvoir à Monsieur DULOULARD.  
Madame BERTHOUMIEU qui a donné pouvoir à Monsieur GELLY.  
Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ.  
Madame TESSARIOL qui a donné pouvoir à Madame CASEROTTO.  
Madame PRADO qui a donné pouvoir à Madame SERRES-SOLANO.  
Mesdames IBN-SALAH, VILLEREGNIER, FONTANEL et GREGOIRE.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Madame SERRES-SOLANO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté. Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.

L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur. La liste des délibérations de la séance du 25 janvier 2024 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**RAPPORTEUR : Monsieur DUFAU**

Monsieur le Maire, présente le Compte Administratif 2023, document qui retrace, en ce qui concerne le Bourdilot, l'exécution du Budget Primitif 2023, lequel peut se résumer ainsi :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Recettes : 200 000,00 €  
Dépenses : 20 264,24 €

**AR Prefecture**

047-214701955-20240314-CABOURDILOT2023-BF  
Reçu le 26/03/2024

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes : 208 258,02 €  
Dépenses : 513 480,19 €

RESTES A REALISER : Néant

Monsieur le Maire, après avoir présenté le Compte Administratif 2023, quitte la séance, avant que son approbation ne soit soumise au vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
Présidé par Monsieur DUFAU  
élu pour l'occasion  
**DECIDE A L'UNANIMITE**

➤ **D'APPROUVER** le Compte Administratif 2023 du Bourdilot.


Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

*Certifié conforme et exécutoire  
compte tenu de la réception en Sous-  
préfecture de Nérac le*

*Et de la publication à Nérac le*

*Le Maire*

Le MAIRE,



Le SECRETAIRE DE SEANCE,